



Déclaration pour l'organisation d'une manifestation de plus de 6 personnes

Aleph Cup 2021 et protocole sanitaire associé

Aleph Yacht Club – 23 avenue Foch – 75116 Paris

Représenté par Bertrand Pacé - bertrand.pace@gmail.com - tel: 06 20 88 04 48

YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE – Esplanade Jean Baumel – 30280 – La Grande Motte - tel 04 67 56 19 10

Représenté par **son Président : Claude Gignoux** tel : 06 20 26 36 29

La Grande Motte le 14/05/2021

A Monsieur le Sous Préfet ,

Je vous informe que le AYC et le YCGM souhaite organiser le 5 et 6 juin 2021 une compétition de voile habitable « Aleph Cup 2021 » en Baie d'Aigues-Mortes sous l'égide de la Fédération Française de Voile

1- Intitulé :

Aleph Cup 2021

2- Nombre de participants

Entre 100 et 180 participants avec 8 bénévoles et 2 salariés

3- Lieu :

La Grande Motte. Port de La Grande Motte – Plan d'eau de la baie d'Aigues-Mortes

4- But :

Les compétiteurs effectuent des parcours sur l'eau en baie d'Aigues-Mortes.

Les parcours seront construits avec des bouées et un parcours côtier d'environ 6 heures.



Les départs et arrivées se font sur l'eau.

Les lignes de départ et d'arrivée sont matérialisées par un bateau et une bouée.

Plusieurs courses peuvent être courues dans une journée. Le classement est établi sur les places obtenues sur l'ensemble des courses courues.

5- Comité d' Organisation (Membres principaux)

- Responsable de la manifestation Monsieur Bertrand Pacé pour Aleph Yacht Club et Monsieur Claude Gignoux Président du YCGM
- Responsable Sécurité sur l'eau : Monsieur François Verdier un entraîneur habitable
- Président Comité de course sur l'eau : Madame Cathy Post & Paul Bastard
- Commissaire à terre & responsable mesures COVID : Aude Trabach
- Moyens de secours : poste pompiers à LGM

6- Installations :

L'accès aux locaux du YCGM sera autorisé uniquement pour les salariés et bénévoles de la compétition avec port du masque obligatoire.

7- Déroulement :

Samedi 5 juin:

8h30-9h30 : Confirmation des inscriptions et des équipages à l'extérieur devant le YCGM- enregistrées au préalable en ligne au YCGM – et par VHF sur le canal de la régates.

10h00 : Briefing par VHF avant la course.

11h00 : : Départ de la course (sur l'eau en baie d'Aigues-Mortes)

Dimanche 6 juin:

8h30 : Briefing par VHF avant la course.

9h30 : Départ de la course (sur l'eau en baie d'Aigues-Mortes)

18h00 : Proclamation du palmarès par VHF

8- Mesures sanitaires COVID-19

A terre

Distanciation, Solution hydro alcoolique à disposition à l'entrée du bâtiment.

Port du masque dans l'enceinte du YCGM obligatoire selon arrêté préfectoral

Affichage des règles sanitaires dans l'enceinte du YCGM



Les vestiaires resteront fermés.

Les toilettes seront accessibles avec un nettoyage et désinfection réguliers de ceux-ci.

Public : l'enceinte du YCGM sera fermée au public.

Sur les bateaux :

Chaque bateau a un emplacement spécifique (amarrage) et les voiliers ne sont pas forcément voisin.

Pas plus de 6 équipiers par bateau et un minimum de 2 par bateau.

Préparation du matériel :

Les compétiteurs masqués préparent ou rangent leur matériel avant ou après les courses chacun sur son voilier.

Sur les bateaux de l'Organisation :

Sur chaque bateau organisateur de la régates, il y aura un gel hydro-alcoolique à disposition et la distanciation physique sera respectée, les bateaux étant assez grand pour cela. Toutefois toutes les personnes embarquées porteront le masque.

Respect des recommandations fédérales mise en ligne sur le site de Fédération Française de voile

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Bertrand Pacé représentant AYC

Le 14/05/2021